

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

## AVIS PUBLIC

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS 148-05 ET 150-21

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2016, le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté, par résolution, les projets de règlements suivants :

1.1 **projet de règlement 148-05 modifiant le Règlement 148 concernant le plan d'urbanisme**, plus précisément concernant le programme particulier d'urbanisme secteur Saint-Eugène

Résumé :

- ajuster les normes afin qu'il soit possible de permettre l'implantation d'immeubles pouvant accueillir un usage d'habitation multifamiliale ou collective d'au plus 300 unités et d'au plus 10 étages;
- remplacer certains plans et images afin de mieux refléter la vision d'aménagement et de développement du secteur;

1.2 **projet de règlement 150-21 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines normes dans la zone H-359** dans le but d'assurer la concordance au Règlement 148-05

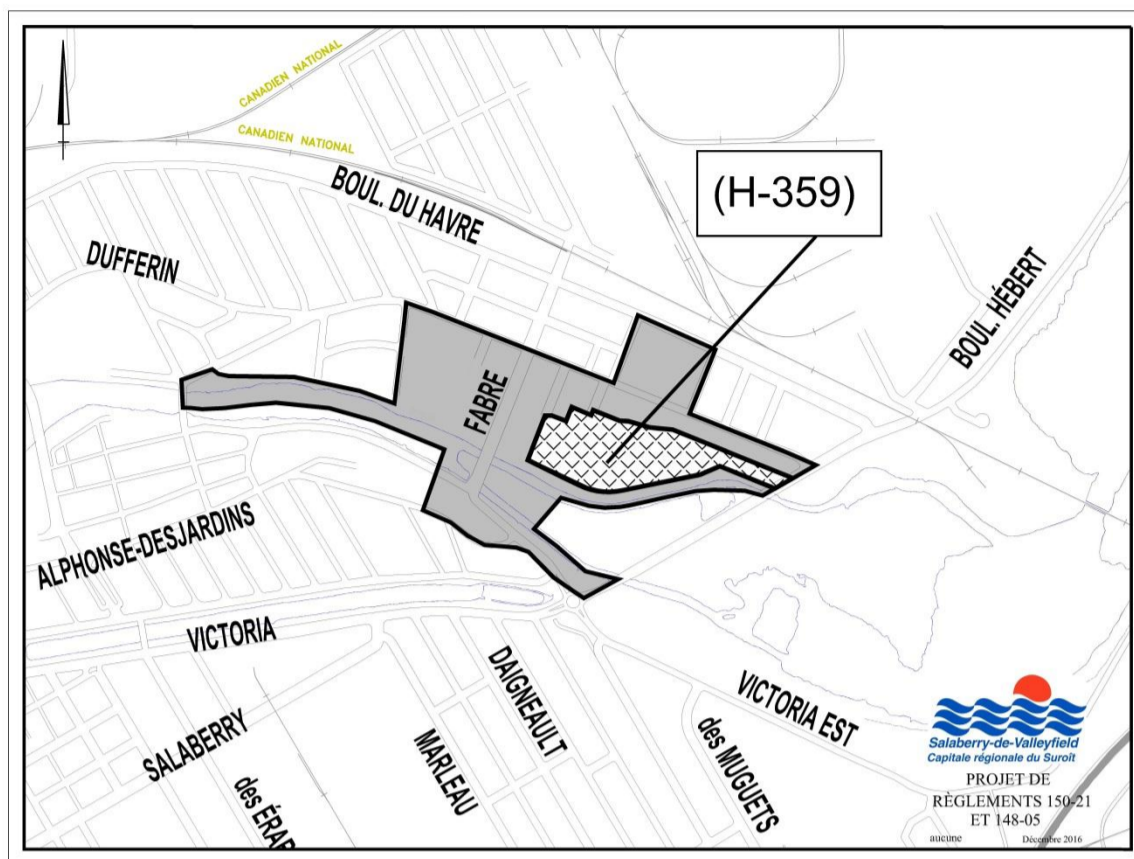
Résumé :

- permettre l'usage **Habitation collective** de 5 à 300 logements et de 2 à 10 étages dans la zone **H-359** à l'est de la rue Fabre, en bordure de la rivière Saint-Charles.

2. Le Règlement 148-05 résultant de ce projet ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

3. Le Règlement 150-21 résultant de ce projet est un règlement de concordance et fait suite à la modification du plan d'urbanisme de la municipalité. Il ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

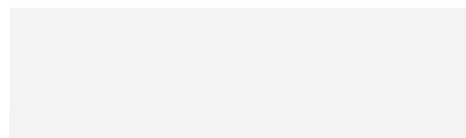
## CROQUIS DU SECTEUR CONCERNÉ



H-359	Zone située dans le secteur Saint-Eugène
-------	--

4. Si vous avez de plus amples questions touchant ces projets de règlements, nous vous invitons à vous adresser au Service de l'urbanisme et des permis, par téléphone au 450 370-4310, au comptoir du service situé au 275, rue Hébert, édifice de la Gestion du territoire, à Salaberry-de-Valleyfield, ou par courrier électronique à [charles.perreault@ville.valleyfield.qc.ca](mailto:charles.perreault@ville.valleyfield.qc.ca).
5. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 23 janvier 2017, à 19 h, à la salle du conseil sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield. Au cours de cette assemblée, seront expliqués les projets de règlements 148-05 et 150-21, ainsi que les conséquences de leur adoption et de leur entrée en vigueur, et seront entendus les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur l'objet des règlements précités.
6. Ces projets de règlements sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.
7. Veuillez prendre note que tous les avis publics du Service du greffe sont publiés sur le site Internet de la municipalité, à l'adresse suivante : [www.ville.valleyfield.qc.ca](http://www.ville.valleyfield.qc.ca).

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 16 décembre 2016.



Alain Gagnon, MAP, OMA  
Greffier